

Bureau de la métropole du 28 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
14 septembre 2018

Conseillers en exercice
37

Président : M. François CUILLANDRE

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 28 septembre 2018 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, M D. CAP, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme B. ABIVEN, M. J-L. POLARD, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

M. R. HERVE, Mme B. MALGORN, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

B 2018-09-269 ECOLOGIE URBAINE

ENER'GENCE - Approbation d'un projet d'avenant 3 à la convention d'objectifs avec Ener'gence, association locale pour la maîtrise de l'énergie, pour 2018

Le rapporteur, M. Thierry FAYRET
donne lecture du rapport suivant

ÉCOLOGIE URBAINE – ENER'GENCE - Approbation d'un projet d'avenant 3 à la convention d'objectifs avec Ener'gence, association locale pour la maîtrise de l'énergie, pour 2018

EXPOSE DES MOTIFS

Brest métropole a initié dès 1998 la création de l'Agence Locale de l'Énergie et du climat du pays de Brest Ener'gence sous la forme d'une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Les agences locales de l'énergie et du climat constituent des organismes d'animation, de réflexion et d'étude, porteurs de connaissances dans le domaine de l'énergie et du climat. Ce faisant, les actions menées par Ener'gence poursuivent un objectif d'intérêt général qui s'inscrit pleinement dans le processus de la transition énergétique. Le rôle de ces agences locales de l'énergie est reconnu par l'Etat, notamment à travers les dispositions de l'article 192 de la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Depuis la création d'Ener'gence, Brest métropole apporte son soutien financier aux activités de l'association.

Une convention pluriannuelle de financement pour la période 2016-2018 a été établie en 2016.

Un avenant numéro 2 à la convention cadre a été formalisé suite à la délibération du Bureau du 30 mars 2018 et concernait le programme d'actions prévisionnel de l'année en cours pour une aide totale de 383 811 €.

L'année 2018 marque les 20 ans de l'association. A cette occasion, un évènement est organisé sur deux jours les 20 et 21 septembre qui permettra aux membres et partenaires d'apprécier l'évolution de l'agence et réfléchir aux actions à mener demain pour poursuivre la valorisation des initiatives locales et sensibiliser un plus grand nombre aux enjeux de la transition énergétique.

Par ailleurs, le plan climat de Brest métropole est en révision afin d'intégrer les évolutions réglementaires de la loi de transition énergétique. Dans ce cadre, l'analyse de la vulnérabilité et l'adaptation du territoire au changement climatique seront renforcées. Ener'gence a développé une expertise dans le domaine en mettant en œuvre sur plusieurs EPCI du Pays de Brest l'outil « Impact climat » développé par l'ADEME.

Afin de faire bénéficier Brest métropole de cette expérience et de développer une approche globale du sujet à l'échelle du Pays de Brest, l'association se propose d'élargir le diagnostic

« vulnérabilité » au territoire de Brest métropole et d'animer des échanges entre les acteurs autour de ce diagnostic.

Pour prendre en compte ces nouveaux éléments, un projet d'avenant numéro 3 à la convention cadre a été établi. Il porte sur une proposition d'aide financière de 16 175 € :

- 5 000 € pour le soutien à l'évènement des 20 ans ;
- 11 175 € pour le diagnostic de vulnérabilité et l'animation sur le sujet.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant numéro 3 ci-joint à la convention d'objectifs 2016-2018 avec Ener'gence prévoyant une participation financière complémentaire pour 2018 de la métropole de 16 175 €.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSITION
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur Alain MASSON ne prend pas part au vote